



Compte-rendu du Conseil d'école n°1 Mardi 3 novembre à 18 h 00.

Présents :

Ecole		mairie		Parents d'élèves	
Nom	fonction	Nom	fonction	Nom	fonction
ROUANNE Pierre	Directeur par intérim	PERA Annie	Maire adjoint	VERDIER Samuel	Titulaire
CORBIERE Marion	Adjointe	MASSICOT Monique	cantine	EYROLLES-CASSOU Angélique	Titulaire
VAN DE STEENE Marion	Adjointe			UGINET Edith	Titulaire
BILWES Marine	Adjointe	ALAE		DUCHEMANN Yolannie	Titulaire
HILLAT-DEVAUX Lauriane	Adjointe	DOYEN Louise	Directrice adjointe	PELLEGRINO Laurent	Titulaire
GAYE-BOIZANTE Véronique	Adjointe			SERRES Caroline	Titulaire
FRAYSSE Christine	Adjointe	Autres		BERNARD Séverine	Titulaire
DUGRAND Nathalie	Adjointe	Magnères Anne Marie	AMAC	TORNE Amandine	Suppléante
ARLABOSSE Brice	Adjoint	Maëva BERNARD	Déléguée des élèves	KORVAL Kelly	Suppléante
DIAZ Michelle	Adjointe	CAPDEVILLE Marie-Adèle	Service Restauration	SIOUANI Samia	Suppléante
CAILLAU Sandrine	Adjointe	Excusés : Mme Mailho l'Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Mols, assistante de direction			
ROMEI Pauline	Adjointe				
ORLANDO Valérie	Adjointe				

Tour de table

Arrivée de 5 nouveaux enseignants dans l'équipe :

1 enseignant titulaire du poste: M. Arlabosse qui a déjà officié dans l'école,

3 enseignantes placées sur notre école pour cette année : Mmes Caillau et Corbière et Roméi qui assurent les mi-temps et décharge.

Mme Orlando, qui a aussi officié dans l'école l'an dernier, assurera le remplacement de Mme Fabries pendant son congé de maternité.

Au retour de Mme Gallardo de son congé de maternité, M. Rouanne reprendra à plein temps la classe de CE2 ; Mme Caillau quittera l'école alors que Mme Roméi assurera la décharge de direction en CM2.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux membres de l'équipe éducative.

Conseil d'école :

- o Modalités de rédaction et communication du compte-rendu :

Secrétaires : Mme Orlando

Communication du compte-rendu :

- Affichages aux entrées : extérieur en élémentaire ; intérieur en maternelle.
- Envoi aux parents élus (aux « têtes de listes » qui transmettront),

- Mot dans les cahiers signalant à tous les parents où ils peuvent trouver le compte-rendu avec la possibilité d'en demander une copie papier ou numérique.

Un **conseil école/collège** aura lieu le jeudi 12 novembre. Le prochain conseil d'école sera amené à se prononcer sur d'éventuelles actions décidées à cette occasion. Les parents d'élèves n'y sont pas invités. L'an prochain, le cycle 3 intégrera la sixième.

Compte-rendu du Conseil des délégués d'élèves.

Annexe 1

Demandes aux enseignants

- *avoir davantage de jeux pour la récréation (ballons, cordes, cerceaux) et un ballon réservé aux filles.*

Budget à prendre sur la coopérative : à définir par les délégués. Le bac n'est jamais vide, mais les jeux sont abîmés. Le matériel sera renouvelé en fonction des ressources.

- *qu'il y ait des affiches dans les toilettes pour rappeler qu'il faut laisser l'endroit propre.*

Concours d'affiches pour les mettre dans les toilettes.

- *que les CM2 contrôlent le matériel de la cour après chaque récréation.*

Proposition acceptée

- *qu'un rappel des règles de la cour soit fait dans toutes les classes.*

Ce rappel sera effectué dans la semaine (certaines classes ont commencé)

- *l'affichage des règles dans la cour et sous le préau.*

Proposition acceptée

- *plus de foot dans le planning, sur quelques après-midis.*

Il faut varier les jeux. Actuellement, deux journées foot, une journée basket et une journée sans ballon pour les CM.

Pas de ballon l'après-midi.

- *l'organisation d'un tournoi de foot, en plus de la journée rugby.*

Le tournoi de rugby est organisé par le club de rugby. Si un club de foot vient proposer une organisation, nous y participerons.

- *revoir les récréations décalées, les mettre seulement deux fois par semaine (mardi/vendredi après-midi).*

Proposition acceptée

- *définir avec les élèves des sanctions pour ceux qui s'accrochent aux filets des cages de foot.*

À réfléchir en classe. La maire adjointe propose d'étendre les sanctions à ceux qui s'accrochent aux grillages

- *retrouver le sifflet à poire et les cartons rouges et jaunes (pour arbitrer les matchs).*

Sifflet à poire OK

- *avoir des raquettes de badminton et délimiter un endroit pour y jouer.*

C'est très cher. A voir budget à prendre sur la coopérative : à définir par les délégués

Demandes à l'ALAE

- *Construire un ou des circuits pour les billes.*

Oui, l'idée va être soumise aux animateurs tout en sachant que l'intérêt pour les billes passe assez vite. Ne demande pas beaucoup d'investissement. Bonne idée

Demandes à la cantine

- *qu'il y ait des menus à thème : repas marocain, italien, chinois...*

On le fait déjà (paella, repas chinois, ...) en notant sur les menus le nom du pays. Aussi des menus régionaux.

Demandes à la mairie

- *la réparation les filets des cages de foot et des paniers de baskets.*

- *la vérification des grillages.*

- *que les lignes des différents jeux ainsi que les lignes rouges soient retracées.*

- *que les cerceaux et les ballons qui sont sur les toits et dans les arbres soient récupérés.*

- *que toutes les classes soient équipées du sac jaune pour les déchets « à recycler ».*

- *la réparation du mur « troué » derrière la porte de la pièce avec les lavabos et mettre un arrêt de porte.*

- *Mettre des bancs fixes dans la cour élémentaire pour les enseignants et les élèves.*

- *Reboucher les trous dans la terre.*

- *Installer des loquets dans les toilettes indiquant si c'est libre ou occupé.*

- *Mettre la classe de CM1/CM2 à l'intérieur de l'école.*

Les élèves de CM1/CM2 remercient tout le monde de les avoir aidés à passer cette épreuve. Mme Diaz en profite aussi pour remercier tout le monde pour son soutien.

Toutes les réparations sont prévues pendant les vacances et parfois aussi les mercredis après-midis. Pendant ces vacances, beaucoup de choses n'ont pu être faites à cause de gros

travaux (démolition de la maison, la classe de Michelle Diaz). Le trou dans le mur des toilettes va être bouché.

Les loquets : cela va être réfléchi. Mme Fraysse ajoute que le problème est que de nombreux élèves restent enfermés dans les toilettes.

Les petits travaux seront faits pendant les mercredis après-midis et sinon aux vacances de Noël.

Les budgets ne vont pas augmenter. Ils ne sont pas votés pour l'instant.

Un projet est de créer une classe à la place des 2 pièces occupées actuellement par l'ALAE. Mais pour l'instant, il n'est pas possible de savoir quand la première pierre sera posée.

La directrice adjointe de l'ALAE souffle à la maire adjointe le problème des camions qui entrent dans la cour le mercredi après-midis. Merci d'avertir.

Règlement intérieur :

Voir affichages aux entrées de l'école.

Les membres du Conseil d'École en ont eu une copie avant le Conseil pour lecture.

Questions des parents concernant le règlement intérieur :

Vérification des horaires des APC

Cycle 2 : 13h15 - 13h50 CP-CE1 portail ouvert à 13h10

Cycle 3 : 11h45 - 12h30

Maternelle 13h20 - 13h50

Il ne faut pas mentionner la gendarmerie dans le règlement intérieur. Il faut nommer Mme Péra et M. Portet

L'accessibilité des poussettes à l'intérieur de l'école est interdite mais tolérée. Pas de modification du règlement à ce sujet.

Le règlement intérieur modifié est voté à l'unanimité.

annexe 2

Organisation de l'école :

- Présentation des effectifs et de la répartition des classes,

Effectifs école

La rentrée s'est effectuée avec 251 élèves. L'école compte maintenant 253 élèves.

Nom du maître titulaire de la classe	Préélémentaire			Élémentaire					Total
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
PS-MS Mmes Van de Steene/ Corbière	13	11							24
PS-MS Mme Biwles	13	13							26
GS Mme Hillat-Devaux			20						20
GS Mme Boizanté-Gaye			22						22
CP Mme Fraysse				24					24
CP-CE1 Mme Dugrand				7	15				22
CE1-CE2 M Arlabosse					16	6			22
CE2 M Rouanne/ Mme Caillau						21			21
CM1 Mme Fabriès							25		25
CM1-CM2 Mme Diaz							15	7	22
CM2 Mmes Caillau (puis Mme Gallardo)/Roméi								25	25
TOTAL	26	24	42	31	31	27	40	32	253
	92			161					

Ces effectifs laissent augurer une fermeture en classe maternelle et une ouverture en élémentaire en 2016. A confirmer en fin d'année.

Organisation de l'Aide aux Devoirs

Service municipal (inscription en mairie) les lundis, jeudis et vendredis - 16h45-17h15, assurés par Mmes CAILLAU, BOIZANTE, FRAYSSE et HILLAT-DEVAUX. Les parents paient 1 €.

2 séquences maximum par enfants.

Sont inscrits cette période : 5 CP, 5 CE1, 2 CE2, 7 CM1, 8CM2 soit 29 enfants.

Tous les souhaits (en nombre et créneaux) ont pu être satisfaits.

L'organisation de devoirs surveillés par l'ALAE reste effective.

Présentation des partenaires :

- **ALAE** : l'ALAE accueille les enfants à partir de 7h30 et ferme à 8h35 le matin et le soir, ouvre à 16h15 et ferme ses portes à 18h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Temps du midi : 11h45 - 13h50

Le mercredi, l'ALAE est ouvert uniquement de 7h30 à 8h35.

Planning mis en place et visible dans les salles maternelle et élémentaire pour voir les projets.

Pour tout ce qui concerne l'organisation du temps ALAE, ALSH (le mercredi dès 11h45), un comité de pilotage aura lieu le 16 novembre à 18h30 auquel seront conviés les parents, la Mairie et l'École afin de statuer sur des problématiques propres au temps périscolaire.

Des idées de gros projets ont été émises mais rien n'est acté. En particulier, mettre en place un projet associant école et alae.

- **RASED** : (Il est excusé). le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté est composé d'une psychologue scolaire, Mme PEROCHEAU et d'une maîtresse E (aide à dominante pédagogique), Mme VIDAL. Une fiche explicative est proposée aux parents qui souhaitent en savoir plus. Le RASED peut être sollicité par l'élève, la famille ou l'enseignant. Pour l'intervention de la psychologue scolaire, l'autorisation des parents est obligatoire.

39 élèves ont fait l'objet d'une demande d'aide. Difficultés très diverses (comportement, difficulté pédagogique ponctuelle, ...)

L'école Marie Carpentier est, cette année encore, considérée comme une école prioritaire, ces personnels interviendront donc de temps en temps sur l'école.

L'aide aux élèves a pour but de restaurer une confiance en soi et en son travail. Elle est gratuite, confidentielle et se fait en partenariat avec les parents et les enseignants (toujours avec l'autorisation des parents).

Si des parents souhaitent voir intervenir le RASED ou contacter le psychologue scolaire, ils peuvent en faire la demande à l'enseignant de leur enfant.

- **MDPH** Concernant les enfants en situation de handicap, un référent de scolarité est présent afin de faire le lien entre les familles, l'école et les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le référent de scolarité sera toujours présent et en contact avec les familles pour l'ASH, les Projets Personnalisés de Scolarité et les équipes de suivi, il s'agit de M. Valentin. 3 AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) en élémentaire, 2 AVS en maternelle travaillent au sein de l'école.

- **Cantine** : la cantine est toujours tenue par Monique MASSICOT, aidée de Cathy Morin, Marie-Adèle Capdeville et des personnels de l'ALAE. Les Projets d'Accueil Individualisés sont transmis au service de restauration afin de tenir compte des allergies alimentaires.

Deux services sont organisés : les élèves de maternelle, CP et quelques CE1 mangent au premier service. Le second service a lieu pour les élèves du CE1, CE2, CM1, CM2.

Les élèves bénéficiant de l'APC peuvent changer de service.

AMAC (Agir pour l'école Marie Carpentier): L'AMAC, c'est un groupe de parents d'élèves qui a décidé de s'associer à l'école. Non affiliés aux Délégués des Parents d'Elèves, l'AMAC s'occupe d'organiser des manifestations au sein ou à l'extérieur de l'école dans le but de

récolter des fonds pour l'école mais aussi d'organiser des moments de convivialité avec l'équipe enseignante. Ces fonds sont reversés à la Coopérative Scolaire, et contribuent à financer des activités : sorties scolaires, abonnements, etc. Un fond de roulement de 1000 € est gardé pour faire l'avance d'achat.

Actions à venir :

Marché de Noël : initialement prévu le 13 décembre, mais qui pourrait se tenir plutôt fin novembre pour pouvoir vendre des décorations et permettre des achats de Noël plus précoces.

Projet alimentaire

Dons de livres pour les revendre au niveau du marché

Animations :

Saint Sernin : 27 novembre : boom des enfants le samedi. Entrée gratuite et buvette payant

Un loto un dimanche après-midi en février ou mars.

Autre boom des enfants : soirée année 50 à partir de 19h jusqu'à 22 h. Pourrait être ouvert aux parents. Pas de date fixe pour le moment.

Paëlla le vendredi des Olympiades

En lien avec le comité des fêtes : une journée pour les enfants en janvier.

- **Association Lire et Faire Lire** : Avec Mme Anne-Marie Passot et M. Philippe Coulot, qui vient lire des histoires à des petits groupes d'élèves de maternelle.

Modalités de communication entre l'école et les parents d'élèves :

- Panneaux d'affichage :
 - Maternelle : ALAE à droite, école au milieu, délégués des parents à gauche (vu de l'extérieur)
 - Elémentaire : ALAE et parents d'élèves à gauche, école à droite (un 2^{ème} panneau serait bienvenu)
- Boîte aux lettres : route de Mazères, à droite de l'école, une boîte aux lettres pour les Délégués de parents d'élèves/AMAC et une pour l'Ecole.
- Adresse mail de l'école : ce.0311668v@ac-toulouse.fr
- Téléphone de l'école : 05 61 08 12 76
Cécile MOLS, secrétaire administrative, est une aide pour l'année, renouvelable 2 ou 3 ans maxi. Elle est présente tous les matins de 8 h à 12 h. Elle commence par gérer les absences. Pour les problèmes pour récupérer les enfants le soir, il est vivement recommandé de contacter l'ALAE.
- Blog de l'école : le blog, pour l'instant, n'est pas alimenté mais les enseignants comptent l'enrichir au gré des sorties, projets de classe ou d'école, manifestations.
- Les délégués envisagent de créer un **blog des parents** pour communiquer sur l'école et les événements de la vie de l'école. Ils souhaitent l'aval des enseignants car ils aimeraient pouvoir communiquer des informations transmises via le cahier de liaison. M. Rouanne explique qu'il faut bien tout séparer et faire attention à certaines maladresses.
Pas de message personnel, mais ce serait un panneau d'information numérique.
M. Verdier assure qu'ils veulent créer un forum de parents. Ils souhaitent faire les choses le plus correctement possible.

Information hygiène et sécurité

- **circulation et surveillance des élèves,**

Ouverture des portes :

Elémentaire : 1 adulte au portail d'entrée, 2 dans la cour élémentaire.

Maternelle : 1 ATSEM à la porte et chaque enseignante dans sa classe avec son ATSEM.

L'après-midi une maîtresse est à la porte, les autres sont dans la cour

Pendant les récréations :

Elémentaire : 3 adultes surveillent la cour.

Maternelle : 2 enseignantes surveillent la cour et 2 ATSEM surveillent les toilettes intérieures à tour de rôle. (une enseignante est à l'intérieur pour soigner les petits et gros « bobos »).

Rue Frescaty : le portillon d'accès à l'école est fermé à clé par l'enseignante.

Évacuation incendie : un test d'évacuation doit se faire à chaque trimestre afin d'évaluer la rapidité de réaction des personnes dans les locaux ainsi que le bon état de fonctionnement des alarmes. Il sera fait courant novembre.

○ **Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Le PPMS doit toujours être actualisé afin de prévoir une mise en sécurité rapide et efficace des enfants en cas de risques naturels, sanitaires, technologiques ou terroristes. (Les risques concernant la commune de Calmont : tempête, rupture de barrage, mouvement de terrain, inondation de plaine, nucléaire). Cette actualisation est repoussée à 2016.

Projet d'école

Rappel du projet d'école :

Un parcours pédagogique et culturel pour la réussite de tous les élèves.

Les 3 axes principaux de notre projet :

- Consolider les apprentissages fondamentaux afin d'améliorer la réussite de tous les élèves.
- Développer l'ouverture culturelle des élèves.
- Développer et approfondir les usages du numérique.

Dans chaque axe, plusieurs actions particulières à mettre en place ou déjà mises en place dans les classes. A titre d'exemple, en plus des activités mentionnées plus loin :

- Passerelles entre cycles
- Ateliers philosophie
- Défis mathématiques
- Parcours culturels
- Patrimoine local
- Classe mobile (informatique)
- Lire et faire lire

Coopérative scolaire : nouveau mandataire Michelle Diaz

- Bilan de l'année scolaire 2014-2015

Solde 2014 : 3676 ,68 €

Dons de début d'année la participation a été un petit peu plus faible cette année : 2249 € contre 2284 € en 2014.

Premiers prélèvements :

Adhésion à l'OCCE (tous les élèves sont adhérents) : 603 €

Adhésion à l'association des Incorruptibles : environ 250 €.

La vérification des comptes se fait tous les ans avant le 30 septembre avec la présence d'un délégué des élèves, cette année Samuel.

L'OCCE valide tout. Il va falloir passer par une saisie en ligne, via REDCOOP.

Aujourd'hui, environ 5000 € sur le compte auxquels il faut ajouter 200 € suite à une collecte des parents au profit de la classe des CM1/CM2 ; Mme DIAZ décidera avec ses élèves de l'utilisation de cette somme.

Rentrées prévues : les photos, la vente de chocolats

Dépenses prévues : toutes les classes vont au cinéma, certaines iront au théâtre, plus la classe découverte vélo et d'autres sortie en préparation, création de livres par les enfants,

...

L'AMAC fait une donation à la coopérative scolaire plus tardivement dans l'année.

Vu que nous sollicitons beaucoup les parents en début d'année, les chèques des photos seront encaissés avant les vacances de Noël et ceux de la vente des chocolats seront encaissés en janvier.

- Prévisions des sorties et actions 2015-2016 (en lien avec l'ALAE) :

Période 1 :

- Sortie au jardin de Véronique pour les classes de GS tous les mardis
- CROSS à Nailloux dans l'objectif de la liaison CM2-6^{ème} pour tous les CM2 de l'école le mercredi 14 octobre.
- Ballade Sentier Nature le vendredi 16 octobre

Période 2 :

- Projet éco-citoyen autour du tri sélectif en novembre
- 11 novembre : rassemblement devant le monument aux morts
- Téléthon - samedi 5 décembre
- Mardi 15 décembre Spectacle de Noël Cie Marche ou Rêve Les maternelles le matin, les élémentaires l'après-midi - 2 spectacles adaptés
- Loto des enfants
- Repas de Noël de la cantine - jeudi 17 décembre
- Goûter de Noël - vendredi 18 décembre

Autres prévisions :

- Semaine de la Poésie : brigades d'intervention poétique (BIP)
- Carnaval en février/mars avec l'ALAE
- Séances cinéma pour tous les élèves
- Kermesse avant les vacances de pâques pour les élèves de toute l'école.
- Sortie CM en vélo en juin (prévoir une vente via Initiative ou non au moment de Pâques pour aider à financer cette sortie)
- Tournoi inter-écoles de rugby
- Olympiades (23 et 24 juin 2016) et Loto et Paëlla de l'AMAC.

Envisager une vente supplémentaire via la société « Initiative » au moment de Pâques pour aider à financer cette sortie. L'équipe enseignante va y réfléchir car elle ne veut pas que l'école se transforme en un marché. L'an dernier, il ne vous avait pas semblé nécessaire d'ajouter une nouvelle vente ou une tombola au printemps du fait du don conséquent de l'AMAC qui nous avait permis de financer toutes nos sorties de fin d'année.

Informations municipalité

Marine BILWES pose la question de l'insonorisation de la salle polyvalente. Mme PERA signale que les travaux sont en cours.

Les parents posent la question du bruit dans la cantine. L'ALAE répond que des petites choses sont mises en place : petit concours du jeu de silence au moment de l'installation, une animatrice se met en bout de tables. Les autres élèves qui sont dans la cour deviennent très facilement perturbateurs. Monique Massicot souligne les énormes progrès à ce niveau-là. Les enseignants confirment. Il y a eu une sensibilisation de faite auprès des enfants.

Les travaux d'aménagement/agrandissement de l'école suivent leur cours.

Questions des parents :

La transmission des médicaments à l'ALAE en dehors de leurs horaires de fonctionnement n'est pas évidente ; une solution peut-elle être trouvée ?

Les enseignants ne peuvent pas donner de médicaments sans PAI. Les directeurs de l'ALAE sont présents à l'école et demander aux enseignants à venir nous voir au bureau, sauf un jeudi sur 2. Pour les enfants qui prennent le bus, les médicaments peuvent être transmis à l'animatrice dans le bus. L'école fera un mot pour évoquer les dispositions à prendre

par la famille dans cette situation. Louise Doyen en profite pour rappeler que le numéro de l'ALAE est indiqué sur les panneaux d'affichage.

Des parents n'ont que très rarement le cahier de liaison dans les cartables et cela peut-être problématique pour la communication avec les instituteurs.

Le cahier de liaison est ramené **tous les soirs** à la maison, placé par les ATSEM dans les sacs en maternelle, sous la responsabilité des enfants en élémentaire. La liste des cahiers à ramener est rappelée quotidiennement dans les classes.

M. Verdier explique que c'est plus en maternelle que le problème est relevé. Marion Van de Steene avait décidé de ne plus mettre systématiquement le cahier de liaison dans le cartable car elle avait remarqué qu'en ne mettant le cahier uniquement en cas de besoin de communication, les parents étaient plus vigilants. Elle laissera désormais les cahiers dans les sacs. Lauriane HILLAT-DEVAUX invite les parents concernés par cette problématique à se rapprocher directement de l'enseignant.

Une sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur des équipes de l'ALAE et des enseignants est-elle prévue ?

Une première séance s'est tenue en 2014/2015. Mme Péra propose de redemander une mise à niveau pour le personnel et l'équipe enseignante.

A l'ALAE, une sensibilisation aux premiers secours est organisée.

L'AMAC réfléchit au moyen de financer une formation aux premiers secours.

M. Verdier pose la question concernant la charte de la laïcité. M. Rouanne explique que nous avons sur notre temps de formation un programme lié à la laïcité.

Événements du 11 octobre

Dans la nuit du samedi au dimanche 11 octobre, de jeunes voyous ont brisé les vitres du préfabriqué des CM1-CM2 et ont vandalisé la classe.

La gendarmerie continue son enquête. Des prélèvements ont été effectués et des interrogatoires menés.

L'équipe enseignante souhaite retenir la forte mobilisation de tous les partenaires de l'école qui a permis d'accueillir les élèves dès le lendemain et d'effacer au plus vite les traces de cette ineptie : parents, associations, élus et employés. Que tous et chacun en soient remerciés.

Fin du conseil d'école : 20h10.

Prochain conseil d'école : lundi 8 février à 18h

Signature des secrétaires :

Mme Orlando

Signature du directeur :

M. Rouanne



Annexe 1

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES ELEVES DU PREMIER TRIMESTRE FAIT LE 15/10/15

Demandes faites aux enseignants : nous aimerions....

- avoir davantage de jeux pour la récréation (ballons, cordes, cerceaux) et un ballon réservé aux filles.
- qu'il y ait des affiches dans les toilettes pour rappeler qu'il faut laisser l'endroit propre.
- que les CM2 contrôlent le matériel de la cour après chaque récréation.
- qu'un rappel des règles de la cour soit fait dans toutes les classes.
- l'affichage des règles dans la cour et sous le préau.
- plus de foot dans le planning, sur quelques après-midis.
- l'organisation d'un tournoi de foot, en plus de la journée rugby.
- revoir les récréations décalées, les mettre seulement deux fois par semaine (mardi/vendredi).
- définir avec les élèves des sanctions pour ceux qui s'accrochent aux filets des cages de foot.
- retrouver le sifflet à poire et les cartons rouges et jaunes (pour arbitrer les matchs).
- avoir des raquettes de badminton et délimiter un endroit pour y jouer.

Demandes faites au CLAE : nous aimerions...

- Construire un ou des circuits pour les billes.

Demandes faites à la Cantine : nous aimerions...

- qu'il y ait des menus à thème : repas marocain, italien, chinois...

Demandes faites à la Mairie : nous aimerions...

- la réparation des filets des cages de foot et des paniers de baskets.
- la vérification des grillages.
- que les lignes des différents jeux ainsi que les lignes rouges soient retracées.
- que les cerceaux et les ballons qui sont sur les toits et dans les arbres soient récupérés.
- que toutes les classes soient équipées du sac jaune pour les déchets « à recycler ».
- la réparation du mur « troué » derrière la porte de la pièce avec les lavabos et mettre un arrêt de porte.
- Mettre des bancs fixes dans la cour élémentaire pour les enseignants et les élèves.
- Reboucher les trous dans la terre.
- Installer des loquets dans les toilettes indiquant si c'est libre ou occupé.
- Mettre la classe de CM1/CM2 à l'intérieur de l'école.

Les CM1/CM2 remercient tous les élèves et les enseignants de l'école pour les avoir aidé « à oublier cette histoire ».



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement vient préciser le règlement départemental conformément aux lois en vigueur.

1. Admissions, inscriptions et radiations

Le père et la mère exercent en commun l'autorité parentale. Chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il effectue seul un acte.

a. Admissions et inscriptions à l'école

□ **L'inscription** se fait d'abord auprès de la mairie, puis auprès de la direction de l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune.
- du livret de famille,
- du carnet de vaccination (ou photocopie) attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication vaccinale,
- le certificat de radiation de l'école précédente,
- Pour l'entrée en maternelle, l'enfant doit pouvoir assumer sa propre régulation physiologique.

b. Radiations

En cas de changement d'école, demander un certificat de radiation à la directrice. Il sera exigé par l'école d'accueil.

c. Scolarisation des enfants atteints d'un trouble de la santé ou d'un handicap

Tout enfant atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire ou d'un handicap peut fréquenter l'école. Un protocole sera mis au point avec les partenaires nécessaires.

2. Fréquentation et obligation scolaire

a. École maternelle

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière souhaitable pour le bon développement de l'enfant.

b. Absences

Toute **absence** doit être signalée le jour même. Pour ne pas perturber la classe, un répondeur est mis en service à cet effet ; il est consulté à chaque récréation. Il est également possible d'envoyer un message à l'adresse de messagerie électronique de l'école.

Au retour de l'enfant, un **mot écrit** justifiant l'absence est exigé.

Que ce soit en **maternelle ou en élémentaire**, à partir de 3 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, le dossier de l'élève sera transmis à l'inspecteur d'académie (BO n°5 du 3 février 2011).

Motifs valables : maladie, réunion solennelle de famille, voies de communication difficiles (neige, verglas...), enfants qui suivent leurs parents en déplacement.

Exceptionnellement et en cas de nécessité, la direction peut, à la demande écrite des parents, accorder des autorisations d'absence (soin, rééducation...).

c. Décharge de responsabilité

Si un enfant doit exceptionnellement quitter l'école pendant les horaires scolaires, ses parents doivent prévenir son enseignant par écrit et venir le chercher dans sa classe. Ils signeront alors une décharge.

d. Jours de classe

Les enfants ont classe lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

e. Horaires

☞ Matin : 8 h 45 – 11 h 45 (accueil 10 min avant)

☞ Après-midi : 14 h 00 – 16 h 15 (accueil 10 min avant)

Les portes sont fermées à 8h45 et 14h00.

f. Activités Pédagogiques Complémentaires

Selon les besoins des élèves ou les projets en lien avec le Projet d'École en cours. Les parents signent une autorisation annuelle.

De 11h45 à 12h30 pour les CE2-CM

De 13h15 à 13h55 pour les CP-CE

De 13h20 à 13h50 pour les Maternelles

3. Education et vie scolaire

Tout membre de la communauté éducative doit protection physique et morale aux enfants.

De même, les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement qui porterait atteinte aux membres de la communauté éducative, à leurs camarades et à leur famille.

□ **Droit à l'image** : toute prise de vue nécessite l'autorisation de l'intéressé ou des responsables. Dans le cas contraire, les visages seront floutés.

□ **Informatique et Internet** : Une charte de bon usage de l'informatique à l'école est établie au niveau académique. Elle est signée par les adultes et expliquée en classe aux élèves afin de les aider à se protéger quand ils utilisent Internet.

□ **Projet d'école** : il est adopté par le conseil d'école et validé par l'Inspecteur de l'éducation nationale pour une durée de 3 à 5 ans. Il définit la mise en œuvre des programmes et des objectifs du projet académique. Il concourt à la réussite de tous les élèves.

□ **Sorties scolaires** : les sorties scolaires régulières et occasionnelles sans nuitée sont autorisées par la direction. Les sorties avec nuitée(s) sont autorisées par l'Inspecteur d'Académie.

Une attestation d'assurance au nom de l'enfant portant les **mentions Individuelle Accident et Responsabilité Civile** sera demandée à chaque nouvelle rentrée. Elle est obligatoire pour toutes les sorties scolaires.

□ **Livret scolaire** : il suit l'élève jusqu'au CM2. Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école ; en copie au collège d'affectation et à la famille à la fin du CM2.

□ **Poursuite de scolarité** : au troisième trimestre, le conseil des maîtres se prononce sur la poursuite de la scolarité (passage, maintien, saut de classe) de chaque élève. Les propositions sont transmises aux familles qui ont quinze jours pour faire connaître leur réponse. En cas de

contestation, les familles peuvent former un recours motivé devant la commission départementale d'appel présidée par l'Inspecteur d'Académie.

▣ **Matériel**

Les livres, cahiers et fichiers sont fournis par l'école. Ils doivent être couverts et étiquetés au nom de l'enfant. Tout livre endommagé au-delà de l'usure normale sera remplacé par la famille.

Une liste de petites fournitures est demandée en début de l'année. Les parents veilleront au bon état et à l'intégrité de ces affaires durant toute l'année scolaire.

▣ **Tenue**

Une tenue décente et adaptée à l'âge des enfants est exigée à l'école.

Pour certaines activités, une tenue adaptée est demandée (sport, peinture...) ; les enseignants en informent les familles.

En maternelle ET en élémentaire, marquer les vêtements au nom de l'enfant.

4. Hygiène et sécurité

a. Les locaux

La directrice est responsable des locaux qui lui sont confiés par la Mairie. Seuls les personnels, les élèves, le maire, les autorités académiques et le DDEN ont un droit permanent d'accès aux locaux, sur le temps scolaire.

Toute autre personne ne peut pénétrer qu'avec l'autorisation, la convocation ou l'invitation de la direction.

b. Soins et urgence

✦ La prise de médicaments est strictement interdite, sauf dans le cadre d'un protocole d'accueil (PAI). Les enfants souffrant d'asthme peuvent, dès le CE2, garder leur traitement à proximité à condition d'en avertir l'enseignant qui peut l'autoriser.

✦ La pharmacie de l'école ne contient que des produits pour les premiers soins : glace, pansements, compresses, sérum physiologique ou savon (BO n°1 du 6 janvier 2000).

c. Sécurité

▣ Les enfants de maternelle sont amenés et récupérés dans leur classe par les parents, responsables légaux ou les personnes nommément désignées par eux.

▣ A partir de 8h45, les enfants de maternelle sont récupérés par un personnel de l'école à l'entrée de la maternelle, les parents n'ont plus accès aux classes.

▣ Les poussettes et les animaux sont interdits dans les locaux.

▣ Il est fortement recommandé de ne pas fumer aux abords de l'école (entrée des fumées par les fenêtres ouvertes, portes).

▣ Seul le personnel autorisé peut rentrer dans l'école.

▣ Les enfants d'élémentaire (CP, CE, CM) sont accueillis et ramenés au portail de la rue des écoles. Les enfants ayant un frère ou une sœur à la maternelle sont autorisés à traverser la cour de la maternelle pour se rendre à l'élémentaire, uniquement le matin.

En cas de retard à 11h45 ou 16h15, les enfants sont confiés à l'ALAE, **sauf** le mercredi : à 11h45, les enfants non récupérés et restés dans l'enceinte de l'école seront confiés aux services municipaux.

▣ Le port de bijoux est vivement déconseillé, les enfants pouvant se blesser ou les perdre. En l'occurrence, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un bijou ou autre objet précieux.

▣ Les jeux de cour de récréation apportés à l'école élémentaire par les enfants sont tolérés à condition de ne pas engendrer de problèmes de sécurité. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux à l'intérieur de l'enceinte de l'école.

5. ALAE

Un ALAE accueille les enfants dans les locaux de l'école :

de 7h30 à 8h35,

de 11h45 à 13h50,

de 16h15 à 18h30.

▣ Les enfants de petite section peuvent être accueillis dès 13h15 pour la sieste, côté maternelle (temps ALAE).

▣ Tout enfant qui mange à la cantine ou qui fréquente l'ALAE le matin et/ou le soir doit avoir un dossier d'inscription complet.

6. Liaison école-famille

▣ Un cahier de liaison est à disposition des enseignants et des parents pour faciliter la communication et les prises de rendez-vous. Il doit être signé régulièrement.

▣ Une réunion d'information a lieu en début d'année. Des rencontres sont prévues tout au long de l'année scolaire à l'appréciation des enseignants ou à la demande des parents.

▣ La direction est déchargée de sa classe le lundi et le mardi. Prendre rendez-vous pour toute démarche administrative.

▣ Les parents peuvent participer à la vie de l'école par l'intermédiaire des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école ainsi que l'Association des parents d'élèves (AMAC).

8. Contacts

Si vous avez une question concernant :

Le temps scolaire : s'adresser à l'enseignant **en priorité** ou à la direction si nécessaire ;

L'ALAE : s'adresser à Co Laur Sud, service enfance à Nailloux (au dessus de la Poste) ou au :

Tel 05.62.71.96.95 Fax : 05.62.71.96.98 Mail : enfance.coloursud@wanadoo.fr

La cantine : s'adresser à la Mairie au **05.61.08.10.16**.

École publique Marie Carpentier – 31560 CALMONT - ☎ 05 61 08 12 76
ce.0311668v@ac-toulouse.fr

Nous soussignés, _____ certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école publique de Calmont.

Fait à _____, le _____

Signatures